



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0795

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisations de programme 2002-2008 - Compte administratif 2008

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Michel Auroy

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

**Séance publique du 15 juin 2009****Délibération n° 2009-0795**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Autorisations de programme 2002-2008 - Compte administratif 2008**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine gère depuis 2001 ses investissements opérationnels en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de la liste des opérations à réaliser pendant le mandat.

Cette liste constitue la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI). La PPI mise en œuvre au cours de la période de 2002 à 2008 a été adoptée le 21 décembre 2001.

Le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur le compte administratif 2008 des autorisations de programme. 2008 est l'année charnière entre les deux mandats, puisque la nouvelle PPI a été adoptée le 15 décembre 2008. On peut considérer que l'exécution de la PPI du précédent mandat s'est poursuivie jusqu'au terme de l'année 2008. Il convient alors de prendre en compte les crédits de paiement ouverts au budget de l'année 2008 pour mesurer la totalité des moyens budgétaires mis à disposition de la réalisation de la PPI.

L'affectation d'un financement aux opérations d'investissement se fait par individualisation d'autorisation de programme (AP) sur décision du Conseil tout au long de l'année dans la limite annuelle qu'il se fixe.

En 2008, la limite annuelle d'individualisation d'AP a été délibérée le 18 décembre 2007 puis révisée le 17 novembre 2008 à hauteur de 399,3 M€. Au cours de l'année, 360,47 M€ ont été affectés aux opérations d'investissement par individualisation d'AP.

Chaque opération, dès lors qu'elle est individualisée, dispose d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement comptable des dépenses et des recettes.

Dans le cadre annuel, la réalisation des paiements de dépenses et encaissements de recettes s'effectue dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année. Le financement annuel des opérations est voté globalement par chapitre budgétaire et non au niveau de l'opération. Cela permet, en cours d'année, de disposer des crédits quel que soit le rythme d'avancement physique de chaque opération et d'opérer des redéploiements selon les besoins de paiement.

Au 31 décembre 2008, 1 189 opérations ont reçu un financement pour un montant total d'autorisations de programme individualisées en charge nette de 2 581 M€ dont 2 080,45 M€ pour le budget principal, 91,37 M€ pour le budget annexe des eaux et 408,66 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Sur ce montant, les dépenses brutes cumulées réalisées de 2002 à 2008 s'élèvent à 2 663 M€, soit 2 128,79 M€ pour le budget principal, 142,94 M€ pour le budget annexe des eaux et 391,31 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Soit un montant cumulé 2002-2008 de réalisation en charge nette de 1 768,2 M€ se répartissant en 1 414,93 M€ pour le budget principal, 81,07 M€ pour le budget annexe des eaux et 272,2 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Le taux de réalisation cumulée des autorisations de programme individualisées, pour les années 2002 à 2008, est de 69,57 % en dépenses (2 663 M€) et de 71,75 % en recettes (894 M€) sur l'ensemble des budgets.

A la clôture de l'exercice 2008, il reste à réaliser 812,295 M€ en charge nette sur les autorisations de programme individualisées.

Les montants réalisés en charge nette pendant l'année 2008 s'élèvent à 318,6 M€, dont 262,3 M€ pour le budget principal, 11,6 M€ pour le budget annexe des eaux et 44,7 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

En 2008 le taux de réalisation des crédits de paiements, prévus à hauteur de 444,8 M€ en charge nette, est de 71,62 % pour l'ensemble des budgets, soit une consommation en charge nette de 318,6 M€ (316,74 M€ consolidés retraités).

Cela correspond à une consommation brute totale de 443,6 M€ en dépenses, dont 372 M€ pour le budget principal, 17,4 M€ pour le budget annexe des eaux et 54,2 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Le tableau suivant illustre la progression des dépenses d'investissement opérationnel au cours du précédent mandat dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI).

La hausse des dépenses réelles hors avances forfaitaires est remarquable à partir de 2005.

A cette date, la réalisation physique du plan de mandat a achevé sa montée en charge pour atteindre sa pleine phase de croisière.

Les dépenses réelles d'investissement se sont ensuite maintenues à un haut niveau au cours des trois années suivantes.

Tableau n° 1 : Progression des dépenses du périmètre de la PPI sur le mandat 2002-2008 en M€

Libellé	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>montant des dépenses réalisées tous mouvements</b>	<b>272,7</b>	<b>306,3</b>	<b>296,3</b>	<b>389,7</b>	<b>507,3</b>	<b>447,3</b>	<b>443,6</b>
<b>montant des dépenses réelles hors avances</b>	<b>249,1</b>	<b>275,8</b>	<b>286,5</b>	<b>377,7</b>	<b>411,3</b>	<b>419,9</b>	<b>405,7</b>

- Les individualisations d'autorisations de programme (AP) en 2008

Depuis janvier 2007 la Communauté urbaine délibère, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, sur le montant plafond d'autorisations de programme qu'elle s'autorise à individualiser au cours de l'exercice.

Ce dispositif présente l'intérêt de maîtriser le rythme de lancement des projets au regard des capacités de paiement annuelles déterminées par la prospective financière.

En 2008, le montant d'autorisations de programme nouvelles ou complémentaires a été fixé à 399,291 M€ au total, dont 349,996 M€ pour le budget principal, 10,53 M€ pour le budget des eaux et 38,765 M€ pour le budget de l'assainissement. Ces montants sont en charge nette.

Au même titre que le budget, les autorisations de programme sont des actes budgétaires qui peuvent faire l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice.

Le niveau d'avancement physique de certains projets peut nécessiter des besoins de financements pluriannuels anticipés en cours d'année, alors que pour d'autres ce financement est reporté.

Par ailleurs, le niveau de recettes attendues sur un projet peut évoluer, ce qui impacte en charge nette la capacité de l'autorisation de programme à financer d'autres projets.

Au cours de l'exercice 2008, le conseil de Communauté a voté une décision modificative le 17 novembre 2008. Cette décision modificative a changé le montant global et la répartition entre les budgets.

Dans le cadre du budget principal, l'autorisation de programme au profit du développement économique a été augmenté de 6,868 M€, notamment pour la réalisation des travaux de voirie de desserte de Renault Trucks ou la requalification de la zone industrielle de Neuville sur Saône ou encore l'échangeur du Tronchon.

Les autorisations de programme écologie urbaine et maintenance et renouvellement ont fait l'objet d'une hausse et d'une baisse qui se compensent entre elles.

Enfin, les autorisations de programme relatives aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement n'ont fait l'objet que d'une révision mineure avec respectivement - 0,67 M€ et - 0,035 M€.

Au final, le montant annuel des autorisations de programme pouvant être individualisé en 2008 est passé de 400 M€ (délibération du 18 décembre 2007) à 399,291 M€ le 17 novembre 2008.

Au 31 décembre 2008, les autorisations de programme ont été individualisées à hauteur de 360,47 M€ (343,8 M€ en 2007) dont 311,08 M€ pour le budget principal, 8,77 M€ pour le budget des eaux et 40,62 M€ pour le budget de l'assainissement, soit un niveau global de 90,3 % de lancement d'AP par rapport au montant autorisé.

Le montant d'AP individualisé pour chaque autorisation de programme globale figure dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2 : Montant plafond autorisé des autorisations de programme globales en 2008 et montant individualisé en fin d'exercice (en charge nette)

Autorisations de programme globales	Montant d'AP autorisé en 2008	Montant d'AP autorisé en 2008	Montant d'AP individualisé au 31 décembre 2008
	Conseil du 18 décembre 2007	Conseil du 7 novembre 2008	
développement économique et emploi	1 850 000,00	8 718 000,00	820 834,95
grands équipements d'agglomération et contrat de plan	13 300 000,00	12 832 000,00	9 945 207,85
déplacements urbains	232 180 000,00	229 157 000,00	212 643 176,12
habitat et politique de la ville	31 000 000,00	32 274 000,00	31 750 405,99
aménagement urbain et espaces publics	5 450 000,00	4 915 000,00	13 554 617,64
investissement foncier	36 000 000,00	36 000 000,00	17 826 785,14
écologie urbaine	11 060 000,00	9 009 000,00	7 708 834,15

maintenance et renouvellement	18 000 000,00	15 949 000,00	15 695 139,25
restaurant Communautaire	1 160 000,00	1 142 000,00	1 137 914,90
total budget principal	350 000 000,00	349 996 000,00	311 082 915,99
budget de l'eau	11 200 000,00	10 530 000,00	8 769 767,95
budget de l'assainissement	38 800 000,00	38 765 000,00	40 618 944,35
total tous budgets	400 000 000,00	399 291 000,00	360 471 628,29

- Les éléments d'analyse par autorisations de programme globales sur la période 2002-2008

Pour chaque autorisation de programme globale, le développement suivant présente les montants totaux réalisés en charge nette pour les années 2002-2008 ainsi que des éléments d'explication portant sur le coût des opérations pluriannuelles durant le mandat.

*Développement économique : montant réalisé de 2002 à 2008 : 150,991 M€*

L'autorisation de programme globale développement économique comprend principalement les secteurs d'aménagement à dominante économique : Porte des Alpes à Saint Priest, Gerland à Lyon 7°, Confluence à Lyon 2° et Vaise à Lyon 9° et les opérations de requalification de zones industrielles.

Au titre de cette autorisation de programme globale, des opérations d'aménagement concédées ont été réalisées ou sont en cours.

La Communauté urbaine a réalisé notamment des acquisitions et des travaux primaires sur le site de la ZAC agro-alimentaire de Corbas pour 27,41 M€, dans les ZAC Hauts de Feuilly et Long de Feuilly à Saint Priest pour 28,57 M€, sur la ZAC de l'Industrie à Lyon 9° pour 15,87 M€ et sur la ZAC des Pierres Blanches à Mions pour 7,7 M€.

Le projet Confluence a fait l'objet de dépenses pour 16,63 M€, correspondant principalement aux ouvrages de franchissement ferroviaires.

Dans le quartier de Gerland et du Boulevard scientifique, des dépenses d'investissement à hauteur de 39,33 M€ ont été réalisées au cours du mandat.

Le total des dépenses pour les requalifications de zones industrielles du territoire communautaire représente sur la période 15,7 M€.

Les cinq pôles de compétitivité initiés en 2005 ont reçu un financement réalisé à la fin 2007 pour 3,52 M€.

*Grands équipements d'agglomération : montant réalisé de 2002 à 2008 : 124,9 M€*

Cette autorisation de programme globale regroupe les trois opérations constituant le projet de l'Amphithéâtre (salle 3000), les parkings et les accès de voirie autour du site.

L'équipement a été inauguré en juin 2006 mais des écritures comptables ont été réalisées ultérieurement, notamment au niveau des recettes.

Les différents mode de cession des volumes commerciaux (vente en l'état futur d'achèvement (Vefa), cession en annuité), l'intégration de la partie palais des Congrès cédée par la ville de Lyon, la délégation à un concessionnaire de la gestion de la salle ainsi que les mouvements de TVA sur la partie commerciale de l'équipement (reversement et récupération de la TVA) rendent la lecture des montants réalisés complexe avec 247 M€ de dépenses et 122,1 M€ de recettes.

Par ailleurs, une partie des écritures patrimoniales sont inscrites en section de fonctionnement.

Or, les écritures d'ordre et les comptes d'avance, la réalisation réelle de l'Amphithéâtre s'établit au cours du mandat à 154,5 M€ en dépenses et 37,1 M€ en recettes y compris les dépenses et recettes de fonctionnement.

*Contrat de plan : montant réalisé de 2002 à 2008 : 14,8 M€*

Au cours du mandat, des projets tels que celui de l'école Rockefeller à Lyon 8° (10,4 M€), l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) à Villeurbanne (9 M€), l'implantation de l'Ecole normale supérieure (ENS) à Lyon 7° (8,2 M€) ou l'Institut national de la recherche pédagogique à Lyon 7° (7,2 M€) ont fait l'objet des dépenses les plus importantes cofinancées par l'Etat et la Région.

Dans le volet universitaire, citons également l'échange de la caserne Bissuel pour une soulte (charge nette) de 5,3 M€.

Le volet routier du contrat de plan a fait l'objet de dépenses de 1,45 M€ sous forme de subventions d'équipement principalement.

Enfin, la Communauté urbaine a participé au plan des hospices civils de Lyon (HCL) à hauteur de 24,5 M€ au cours du mandat (dont 12,6 M€ en 2008), mais ce projet se prolongera au-delà.

*Déplacements urbains : montant réalisé de 2002 à 2008 : 551,7 M€*

L'autorisation de programme globale déplacements urbains comprend quatre grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité, les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 k€, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures (tunnels, parcs de stationnement) et les opérations liées aux transports en commun (aménagement connexes aux lignes de tramway, accès et aménagement de gares).

Les opérations globalisées de voirie de proximité ont mobilisé 282,98 M€ de dépenses au cours du mandat, soit en moyenne 40,4 M€ par an.

Les travaux de proximité, le gros entretien et la réparation des chaussées constituent la majeure partie de ces dépenses avec respectivement 107,93 M€ et 70,73 M€.

Les projets de développement des transports en commun ont également été une priorité du mandat avec la réalisation des lignes de tramway et trolley (LEA et C 1-C 2), et le lancement des nouvelles lignes T 4 vers Lyon-Vénissieux.

Ces projets réalisés avec le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) ont reçu des financements de la Communauté urbaine dans le cadre d'aménagements connexes directs ou de subventions au Sytral, maître d'ouvrage.

La totalité de cette politique a représenté 75,54 M€ de dépenses au cours du mandat dont 8,07 M€ en 2008 pour le surcoût qualitatif du tramway T 4.

La Communauté urbaine s'est également engagée dans une politique ferroviaire en partenariat avec Réseau ferré de France (RFF), matérialisée par son implication financière dans le développement du Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real), par la participation à l'aménagement des accès et abords des gares sur le territoire communautaire et à la création de la halte Jean Macé, destinée à soulager le trafic en direction de la Part-Dieu.

14,31 M€ ont été consacrés à ces dossiers ferroviaires dont 3,8 M€ en 2008 pour la halte ferroviaire Jean Macé.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a décidé d'accueillir sur le site de la Guillotière à Lyon 7° un centre de maintenance des TGV pour lequel son engagement se monte à 54 M€.

Une subvention d'équipement de 15 M€ a déjà été versée.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du trafic urbain, la Communauté urbaine participe, par le biais d'aménageurs privés, à la création et à la gestion des parcs de stationnement.

Cela a représenté, entre 2002 et 2008, 17,26 M€ de dépenses.

Ce montant comprend toutefois des écritures comptables liées à l'échange foncier avec la ville de Lyon pour la gestion de ce patrimoine qui représente 9,24 M€.

Les dépenses restantes ont notamment été consacrées aux projets de parcs Saint Georges à Lyon 5° (5,3 M€), des Archives à Lyon 2° (1,93 M€), de la place Lyautey à Lyon 6° (0,44 M€).

La gestion des tunnels est également une politique communautaire sensible qui pèse lourdement dans les budgets d'investissement du fait de la rénovation nécessaire de ces équipements.

Au cours du mandat 2002-2008, ces travaux ont représenté 34,6 M€ principalement affectés au tunnel sous Fourvière (19,5 M€) et au tunnel sous la Croix-Rousse (13 M€).

Pour ce dernier tunnel, les dépenses ont sensiblement progressé à compter de 2008 avec 3,8 M€ réalisés.

Les engagements pris continueront à impacter les investissements de la Communauté au cours des prochaines années.

Enfin, l'ensemble de la voirie individualisée (projets supérieurs à 0,2 M€) dans les Communes a fait l'objet de travaux pour un montant global de 221,7 M€.

Quelques opérations communales ou relatives à des arrondissements lyonnais comme l'aménagement Place Curial et avenue Camille Rousset à Bron (7,54 M€), le boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4° (7,5 M€), les travaux de la section du boulevard urbain Bellevue-Demonchy à Caluire et Cuire (7,46 M€), l'avenue de Verdun et route d'Ecully à Dardilly (5,92 M€), de la route de Genas à Villeurbanne (5,57 M€), sont à mettre en évidence du fait de leur montant.

L'ensemble des communes de la Communauté urbaine a été concerné par des travaux de voirie durant le mandat.

*Habitat et politique de la Ville : montant réalisé de 2002 à 2008 : 88,84 M€*

Cette autorisation de programme globale comprend trois axes politiques, le logement, l'accueil des gens du voyage et la politique de la Ville au moyen des dispositifs d'opération de renouvellement urbain (ORU), de grands projets de Ville (GPV) et de développement social urbain (DSU).

L'aide au logement, dans le cadre des politiques de délégation des aides à la pierre de l'Etat initiée en 2006, a représenté un montant de dépenses de 15,8 M€.

La création des aires d'accueil des gens du voyage, dans le cadre de la compétence prise par la Communauté urbaine au cours du mandat, a nécessité 2,73 M€ de dépenses.

Les dépenses consacrées, entre 2002 et 2008, aux ORU de Bron et Saint Priest, sont respectivement de 19 M€ et 17,3 M€.

Les GPV de la Duchère (4,15 M€), Rillieux la Pape (24,87 M€), Vaulx en Velin (36,4 M€) et Vénissieux (14,5 M€) représentent des secteurs dans lesquels se sont développés au cours du mandat des projets de ZAC concédés (ZAC du Centre à Vaulx en Velin, ZAC de la Duchère à Lyon 9°, ZAC de Vénissy à Vénissieux, ZAC des Bottets à Rillieux la Pape).

Ces modes d'aménagement génèrent la majorité de leurs dépenses en fonctionnement sous forme de participations.

*Aménagement urbain et espaces publics : montant réalisé de 2002 à 2008 : 205,46 M€*

Cette autorisation de programme globale comprend plusieurs projets-phares du mandat tels que l'aménagement des berges du Rhône, le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie à Vaulx en Velin et le développement des modes doux.

Par ailleurs, les travaux primaires de la plupart des ZAC sont financés par cette autorisation de programme globale.

Au titre des grands projets du mandat, les opérations sur le site du Carré de Soie ont suscité des coûts à hauteur de 29,55 M€ en charge nette.

Pour l'aménagement des berges du Rhône, livrées à la fin 2006, y compris si l'on y rattache l'aménagement des places Jutard et Raspail à Lyon 3°, la réalisation des recettes ayant été supérieure aux dépenses courant 2008, le montant dépensé en charge nette au cours du mandat est ramené à 35,93 M€.

L'intervention communautaire dans les ZAC au titre des travaux primaires, des rachats d'ouvrages ou de la maîtrise foncière ont conduit à une charge nette d'investissement sur les opérations de la ZAC du Centre à Vaulx en Velin (3,3 M€), ZAC Porte Ampère à Lyon 7° (1,9 M€), ZAC de la Mendillonne à Saint Germain au Mont d'Or (1,8 M€), ZAC Wilson-Charpennes à Villeurbanne (1,9 M€).

Ne sont citées ici que les opérations supérieures à 1,5 M€ en charge nette.

Des projets d'urbanisme conséquents en montant ont été conduits à Neuville sur Saône pour les abords du lycée (4,24 M€), rue de Saint Clair à Caluire et Cuire (4,02 M€), Hameau de Trèves Pâques à Collonges au Mont d'Or (3,55 M€), montée de la Grande côte à Lyon 1er (2,59 M€), rue Mouton Duvernet à Lyon 3° (2,46 M€) pour ne donner que quelques exemples.

La politique des modes doux avec l'aménagement de diverses liaisons (Terreaux-Perrache, Vaise-Terreaux, Part-Dieu-Presqu'île notamment) s'établit en fin de mandat à un niveau de dépenses de 5,3 M€.

Par ailleurs, des espaces publics ont été réalisés, notamment sur l'espace Dauphiné à Lyon 3° (aménagement et 2° tranche 9,9 M€), espace Benoît Crépu à Lyon 5° (5,3 M€).

L'acquisition du site de la caserne Blandan à Lyon 7° réalisé en 2008 (30,9 M€) pour un projet d'aménagement futur.

Des places ont également été aménagées dans de nombreuses communes comme à Villeurbanne place Lazare Goujon (3,5 M€), à Chassieu place Roosevelt (2,6 M€), à Pierre Bénite place de la Paix (2,4 M€) ou encore à la Tour de Salvagny pour la place du marché (2,4 M€) pour ne citer que les montants les plus importants en charge nette.

*Investissement foncier : montant réalisé de 2002 à 2008 : 78,17 M€*

Cette autorisation de programme globale comprend surtout des opérations globalisées pour les réserves foncières, des acquisitions en annuités et des acquisitions pour compte de tiers.

Ces dernières sont neutres financièrement.

Au cours du mandat, et surtout à partir de 2004, la Communauté urbaine a fait porter un effort particulier sur sa politique en faveur du logement social.

Cela s'est traduit par une forte progression des dépenses d'acquisitions foncières dans ce domaine.

Au total 77 M€ d'acquisitions ont été réalisés pour 7,5 M€ de cessions.

Par ailleurs, la politique de réserves foncières destinées aux autres opérations d'urbanisme s'est traduite par 67,6 M€ de dépenses.

Une partie de ces acquisitions a fait l'objet de cessions dans un délai assez court permettant ainsi de financer cette politique à hauteur de 45,5 M€ durant le mandat.

*Ecologie urbaine : montant réalisé de 2002 à 2008 : 102,06 M€*

Cette autorisation de programme globale finance principalement les opérations de collecte et traitement des déchets et la gestion des eaux de ruissellement et des réseaux hydrauliques.

L'opération la plus lourde de cette autorisation de programme a été la mise aux normes de l'usine d'incinération de Gerland pour 37,4 M€ en charge nette.

Le plan de mandat prévoyait également la rénovation ou la construction de déchèteries pour mieux desservir l'ensemble du territoire communautaire.

Treize projets ont ainsi été engagés pour un montant total réalisé à la clôture de 4,2 M€.

Plusieurs de ces opérations se poursuivront au cours des prochains exercices.

Les opérations globalisées pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (matériel de collecte, bouches de lavages, maintenance de l'usine d'incinération) ont généré 16,3 M€ de dépenses.

L'extension de la collecte sélective, bien que développée avant 2002, s'est terminée en début de mandat et a fait l'objet de mesures d'optimisation pour un montant en charge nette de 3,04 M€.

Dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, les opérations globalisées pour l'entretien et la maintenance des galeries drainantes, hydrants et réseaux hydrauliques ont généré 33,3 M€ de dépenses.

*Maintenance et renouvellement : montant réalisé de 2002 à 2008 : 97,8 M€*

Cette autorisation de programme globale regroupe les opérations globalisées et quelques opérations individualisées de plus de 0,5 M€ nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire dans les domaines de l'informatique, des bâtiments, des mobiliers, matériels et véhicules.

L'entretien des bâtiments communautaires, principalement sur les sites des subdivisions des services urbains et hors hôtel de Communauté, a généré 6,1 M€ de dépenses.

L'hôtel de Communauté a fait l'objet de travaux (installation d'une centrale solaire, changement de moquettes, réparation des éjecto-convecteurs, rénovation des sanitaires, etc.) pour un montant de 5,1 M€.

Certaines parties du Centre d'échanges de Lyon-Perrache ont dû aussi être rénovées (remplacement d'ascenseurs et escaliers mécaniques, mur végétalisé, éclairage de sécurité, désamiantage des trémies routières) pour un coût de 3,4 M€.

La direction de la voirie a renforcé, à partir de 2006, les moyens pour l'entretien des ouvrages d'art dans le cadre d'opérations globalisées.

Sur la période 2002-2008, 11,5 M€ ont été dépensés pour ces travaux.

La maintenance et le renouvellement informatique, ainsi que le développement de projets importants pour la conduite de projet (Phyfi) ou la gestion des ressources humaines, ont nécessité 31,6 M€ de dépenses.

La Communauté urbaine a consacré également 6,8 M€ au remplacement des divers mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services.

Enfin, les dépenses de renouvellement des véhicules légers mais surtout des poids lourds (véhicules de collecte et de nettoyage notamment) ont représenté 25,7 M€ sur le mandat.

La politique de réduction du parc automobile dans l'objectif du plan des déplacements d'entreprises (PDE) a entraîné une réduction sensible des dépenses de renouvellement depuis 2007 (en charge nette 3,3 M€ en 2006, 2,5 M€ en 2007 et 2,1 M€ en 2008).

*Budget annexe des eaux : montant réalisé de 2002 à 2008 : 81,07 M€*

Dans ce cadre sont financés les investissements propres aux activités d'adduction et de sécurisation de l'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

La lecture de la consommation, sur cette autorisation de programme, s'entend en charge nette car à chaque opération est affectée des dépenses et des recettes liées à la récupération de la TVA dans le cadre du contrat d'affermage.

Les opérations globalisées d'entretien des réseaux, de sécurisation de la distribution et de la ressource ont représenté 54,2 M€ en charge nette au cours du mandat.

Certaines opérations lourdes ont été menées comme celle de la mise en place de la barrière hydraulique (10 M€), de la protection des champs captants de Crépieux-Charmy (3,16 M€), le raccordement de Charly (1,9 M€), la station relais de Fontanières (1,8 M€) et celle de Saint Irénée à Lyon 5° (1,7 M€).

Le reste de la charge nette réalisée sur cette autorisation de programme concerne diverses opérations d'aménagement et de voirie comprenant des travaux sur réseaux d'eau potable pour des montants plus faibles.

*Budget annexe de l'assainissement : montant réalisé de 2002 à 2008 : 272,75 M€*

Ce budget finance les investissements liés au traitement des eaux usées, les usines d'épuration et les travaux sur les réseaux, y compris dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Les opérations globalisées de l'assainissement représentent le tiers des dépenses de cette autorisation de programme globale, soit 118,8 M€ sur la période 2002-2008 et 102,8 M€ en charge nette, compte tenu des avances forfaitaires et des subventions importantes sur ces opérations.

Ces opérations ont entraîné surtout des dépenses pour l'entretien des stations (9,2 M€), des réseaux (73,4 M€) et des branchements pour compte de tiers (29,1 M€).

Les projets les plus lourds conduits par la direction de l'eau ont concerné le collecteur nord à Vaulx en Velin (14,4 M€), le traitement des fumées de l'usine à Saint Fons (5,1 M€) et des travaux sur réseaux comme l'exutoire sud-est (2,8 M€), la restructuration des réseaux à Meyzieu (2,6 M€), sur le site du Grand Large à Décines Charpieu (1,91 M€), ou la rénovation du siphon de la Mulatière (1,7 M€).

Mais le mandat a surtout été marqué par la construction de l'usine d'épuration à Pierre Bénite (64,6 M€), la rénovation de celle de Jonage (5,7 M€) et la mise en conformité de celle de Saint Fons (4,7 M€).

Les travaux d'assainissement, dans le cadre de projets d'aménagement ou de voirie, représentent le plus grand nombre d'opérations financées par cette autorisation de programme. Certaines opérations ont néanmoins nécessité des travaux d'assainissement importants comme les réseaux de Carré de Soie (4,9 M€), Lyon Confluence (4,7 M€), la ZAC de Corbas (3,4 M€), ou le quartier des Brosses à Mions (2,9 M€).

*Budget annexe du restaurant communautaire : montant réalisé de 2002 à 2008 : 0,19 M€*

Le budget du restaurant communautaire est un budget annexe dont le financement des investissements provient d'une subvention du budget principal.

L'opération importante de restructuration concerne la mise aux normes du restaurant.

Cette opération a été décidée au cours du mandat 2002-2008 pour un montant de 3,8 M€ mais n'a fait l'objet que de 0,2 M€ de dépenses à la clôture.

Le tableau n° 3 ci-après récapitule l'ensemble des éléments pour chaque autorisation de programme globale.

Par ailleurs, le détail des montants individualisés et réalisés au cours du mandat pour chaque opération présenté par autorisations de programme est annexé à la présente délibération.

Tableau n° 3 : Consommation des autorisations de programme globales au cours du mandat 2002-2008 (en € en charge nette)

Autorisations de programme globales	Total APG votées	Crédits de paiement 2002-2008 réalisés au 31 décembre 2008	Reste à réaliser
développement économique et emploi	235 471 344,55	150 991 081,42	84 480 263,13
grands équipements d'agglomération	120 391 005,72	124 906 965,15	- 4 515 959,43
contrat de plan	33 395 127,53	14 786 954,25	18 608 173,28
déplacements urbains	894 442 581,81	551 682 649,44	342 759 932,37
habitat et politique de la Ville	170 062 261,17	88 840 102,40	81 222 158,77
aménagement urbain	111 773 474,19	67 102 388,08	44 671 086,11
aménagement espaces publics	170 091 662,15	138 355 631,06	31 736 031,09
investissement foncier	102 709 980,00	78 172 068,36	24 537 911,64
écologie urbaine	116 039 123,42	102 059 202,12	13 979 921,30
maintenance et renouvellement	122 269 629,03	97 844 333,54	24 425 295,49
restaurant communautaire	3 804 442,46	191 755,75	3 612 686,71
total budget principal	2 080 450 632,03	1 414 933 131,57	665 517 500,46

Budget annexe de l'eau	Total APG votées	Crédits de paiement 2002-2008 réalisés au 31 décembre 2008	Reste à réaliser
	91 371 460,28	81 068 516,70	10 302 943,58

Budget annexe de l'assainissement	Total APG votées	Crédits de paiement 2002-2008 réalisés au 31 décembre 2008	Reste à réaliser
	408 662 656,88	272 198 099,96	136 464 556,92

Tous budgets	2 580 484 749,19	1 768 199 748,23	812 285 000,96
--------------	------------------	------------------	----------------

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE****Constate :**

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2008, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2008 en charge nette, à hauteur de :

- budget principal :

2 080,4 M€ individualisés

1 414,9 M€ réalisés

- budget annexe des eaux :

91,4 M€ individualisés

81,1 M€ réalisés

- budget annexe de l'assainissement :

408,7 M€ individualisés

272,2 M€ réalisés

b) - la réalisation détaillée par autorisations de programme individualisées figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.**